

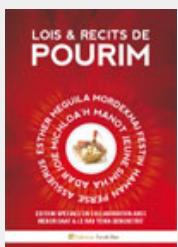


Traité Ketouvot

Michna 4 - Chapitre 2

זה אומר זה כתבי ידי וזה כתבי ידו של טבורי, וזה אומר זה כתבי ידי וזה כתבי ידו של טבורי, והוא אכן גאנטני. זה אומר זה כתבי ידי וזה אומר זה כתבי ידי, ארכיכים לארכף עפיהם אחר, דברי רבבי. וחכמים אומרים, אין ארכיכין לארכף עפיהם אחר, אלא גאנטן אדם לומר זה כתבי ידי:

Si dans la vérification des signatures, chaque témoin dit reconnaître sa propre signature et celle de l'autre, on les croit (la vérification est suffisante) ; mais, si chacun d'eux ne reconnaît que sa propre signature, il faut encore une autre personne qui reconnaisse les deux noms écrits (pour qu'il y ait deux témoins de chaque signature). C'est l'opinion de Rabbi ; mais les autres Sages disent : il suffit que chaque témoin reconnaisse sa propre signature, sans autre adjonction.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions